

There are no translations available.

La loi sur l'eau de 1992 a imposé aux collectivités le contrôle de toutes les installations non raccordées au réseau collectif. Sur le territoire, plus de 2000 installations et 4 000 habitants sont concernées.

Le **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif (SPANC) est géré par la Communauté depuis 2001. Elle a délégué ce service à la SAUR, rue des faux-Christes à St Aulaye .

Plusieurs services sont proposés : la réalisation de diagnostics, et l'accompagnement dans la phase de travaux avec un avis sur la conception ainsi qu'une visite suivant la réalisation pour contrôler leur conformité. De plus, la Communauté de communes accompagne les particuliers dans le montage de dossiers de subvention pour la réhabilitation de leur assainissement.

Sur le territoire communautaire ce sont près de 4 000 habitants qui bénéficient de ce service public.

Ces missions sont financées en partie grâce à la redevance d'assainissement perçue soit par la SAUR ou la SEREX et apparaissant sur votre facture d'eau, soit directement par la Communauté de Communes.

Pour tout renseignement sur l'assainissement non collectif, vous pouvez contacter la Communauté ou la SAUR au 05 53 90 80 47